Envoyé en préfecture le 04/12/2023
Reçu en préfecture le 04/12/2023
Publié le 07/12/2023
ID : 029-242900801-20231129-DBC2023_036-DE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28 NOVEMBRE 2023

DÉCISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DBC2023_036

Objet	**exploitation des déchèteries de la communauté d'agglomération du pays de landerneau-daoulas**	
Rapporteur	Chantal SOUDON	
Service	Service Commande Publique	Référent : Josette KERIVIN

Considérant que le marché d'exploitation des déchèteries arrive à échéance le 31 décembre 2023,
Considérant qu'une consultation a été publiée le 20 septembre 2023 aux JOUE et BOAMP ainsi que sur la plate-forme Mégalis Bretagne,
Considérant que la date limite de remise des offres était fixée au 26 octobre 2023 à 12 heures, et que 1 offre a été réceptionnée et analysée,
Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 28 novembre 2023,
Vu le budget communautaire,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 28 novembre 2023

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

Article 1 : attribue le marché d'exploitation des déchèteries de la Communauté d'agglomération du pays de Landerneau-Daoulas à la Société ……...pour un montant annuel de ……..€ HT.

Article 2 : la présente décision sera publiée, et transmise à monsieur le préfet du Finistère, communiquée à monsieur le trésorier de Landerneau et rendue exécutoire conformément aux articles L.2131-1 et L.5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : madame la directrice générale des services et monsieur le trésorier de Landerneau, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application de la présente décision.

Signé par : Patrick Leclerc
Date : 01/12/2023
Qualité : Président-Maire